



Achat public responsable à la Communauté urbaine de Bordeaux (33)



■ Développement Durable

■ Aquitaine

Pourquoi agir ?

La Communauté urbaine de Bordeaux est une collectivité territoriale qui regroupe 27 communes et compte 715 000 habitants. Elle intervient principalement dans le domaine du développement économique, de l'habitat, des transports urbains, de la voirie, de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement. Elle emploie plus de 2 300 agents répartis en six pôles sectoriels. Pour assurer son fonctionnement et optimiser ses investissements, elle passe de nombreuses commandes qui sont régies par le code des marchés publics. Dès 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage dans une démarche d'achats responsables en insérant des clauses sociales et des considérations environnementales parmi les points que les fournisseurs doivent prendre en compte. Chaque année, la part des marchés passés par la Communauté urbaine de Bordeaux intégrant des éléments d'achat responsable augmente.

Les achats responsables concernent des achats de produits, de services ou de travaux qui, tout en ayant les mêmes qualités que les produits ou les services traditionnels, sont plus respectueux de l'environnement (achat éco-responsable) et des conditions sociales (achat socio-responsable). Comme la production et la consommation de biens et de services constituent des sources de nuisances et d'émissions de gaz à effet de serre, le Grenelle Environnement encourage la modification des comportements et le passage à des achats responsables, surtout de la part des collectivités publiques qui doivent donner l'exemple. En France, la commande publique représente environ 15% du PIB global et plus de 200 000 acheteurs. L'enjeu pour la Communauté urbaine de Bordeaux est important car elle gère un budget global annuel de près d'un milliard d'euros avec un volume de commandes d'environ 560 millions d'euros.

L'ADEME, notamment à travers sa direction régionale en Aquitaine, accompagne le développement des pratiques d'achats responsables et plus particulièrement d'achats éco-responsables. Elle fournit des appuis méthodologiques aux entreprises privées et aux collectivités publiques qui désirent s'engager dans cette voie et valorise les actions comme celle initiée et suivie par la Communauté urbaine de Bordeaux.



Organisme

Communauté urbaine de Bordeaux

Partenaires

ADEME Direction régionale Aquitaine

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- 35% des marchés intègrent des considérations d'éco-responsabilité
- 50% des marchés de travaux intègrent des éléments de socio-responsabilité
- 100% des marchés intégrant ces clauses de développement durable ont été pourvus
- Plus de 70 000 heures d'insertion effectuées grâce à la clause sociale
- 15% de la flotte automobile équipés en véhicules électriques
- Création d'un poste d'adjoint au responsable du département achats, dédié à la commande publique durable

Date de lancement

2006

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

Mustapha Elouajidi, adjoint au responsable du département achats :

« La formation des agents chargés des achats dans les services est un point très important, que ce soit pour maîtriser les procédures juridiques ou pour connaître les évolutions techniques des produits. Nous avons ainsi mis en place des modules sur l'analyse fonctionnelle qui doit leur permettre de pouvoir définir le juste besoin au juste prix. Avec cette technique, l'écriture des cahiers des charges permet de cibler les produits les plus performants en matière sociale et environnementale tout en générant des économies ».



L'Hôtel de la Communauté Urbaine

Crédit photo : CUB

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/développement_durable

- Le site de l'ADEME en Aquitaine
www.ademe.fr/aquitaine
- Le site de la Communauté urbaine de Bordeaux
www.lacub.fr

CONTACTS

- Communauté urbaine de Bordeaux
 Tél : 05 56 93 68 28
melouajidi@cu-bordeaux.fr
- ADEME Direction régionale Aquitaine
 Tél : 05 56 33 80 00
aquitaine@ademe.fr

Présentation et résultats

La politique d'achat responsable de la Communauté urbaine de Bordeaux repose sur un ensemble de procédures très précises qui ont été élaborées et mises en œuvre progressivement. En 2006, un guide pratique est publié pour expliquer aux responsables des achats publics la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés. Cette clause permet de programmer et de réserver une partie des heures de travail nécessaires à l'accomplissement de la prestation à des personnes en difficulté ou en cours d'insertion. A partir de 2007, chaque marché fait l'objet d'une fiche de programmation qui comporte des rubriques permettant de suivre la bonne intégration des critères environnementaux et sociaux. En 2008, la collectivité se dote d'un référentiel des clauses d'achat responsable, c'est-à-dire un outil d'aide à la rédaction des marchés qui facilite le travail des agents chargés de rédiger les cahiers des charges des marchés publics. La Direction Centrale des Achats et Marchés (DCAM) joue un rôle majeur dans l'ensemble de la démarche d'achat responsable. C'est elle qui assure un appui méthodologique et technique aux agents chargés de rédiger les marchés publics, qui centralise l'ensemble des fiches de programmation des marchés publics et qui contrôle leur suivi. Pour accompagner la mise en place de toutes ces procédures, un poste d'adjoint au responsable du département achats, spécialement dédié à la commande publique durable, a été créé en 2006. Il a organisé 28 réunions de sensibilisation et d'information en interne : 200 acheteurs répartis dans les services de la communauté urbaine ont été formés et 300 agents ont été sensibilisés à l'utilisation des clauses sociales et environnementales. En outre, la Communauté urbaine a participé à la création d'un réseau d'échanges entre collectivités et à l'inter-réseau national animé par l'ADEME (www.achatsresponsables.com). Aujourd'hui, 35% des marchés passés par la communauté urbaine intègrent des considérations d'éco-responsabilité et 50% des marchés de travaux intègrent des éléments de socio-responsabilité. Aucun de ces marchés n'est infructueux, c'est-à-dire sans fournisseur. Grâce à cette démarche, 15% de la flotte automobile totale de la Communauté urbaine a par exemple été renouvelée en véhicules électriques, plus de 70 000 heures d'insertion ont été effectuées en 2010 grâce à la clause sociale et 120 000 heures ont été programmées en 2011.

Focus

Un groupe de travail a été constitué pour traiter plus spécifiquement les questions soulevées par la clause sociale. Il associe des représentants de la Fédération Française du Bâtiment, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, de la Fédération Nationale des Travaux Publics, de la CUB (département Achats et chargée de mission Emploi et Economie Sociale et Solidaire) et des responsables des Plans Locaux d'Insertion des zones concernées par les marchés. Ce groupe a par exemple élaboré une méthode pour calculer le nombre d'heures d'insertion ou identifier des formations pré-qualifiantes à monter.

Facteurs de reproductibilité

Favoriser les échanges de pratiques et créer des outils de décision adaptés permettent de rassurer les équipes et de pérenniser la pratique de l'achat responsable. Pour cela, il est indispensable de bien communiquer en interne et d'articuler l'ensemble de la démarche autour d'un service ressource comme une Direction Centrale des Achats et Marchés.